

Dossier de Presse

Chien de protection et loups dans le Lot

L'ADEAR du Lot organise une formation sur l'accueil d'un chien de protection sur sa ferme le jeudi 9 avril 2026 à Montcuq.

Il s'agit de sensibiliser les éleveurs et éleveuses à ce que veut dire la venue d'un chien de protection dans leur ferme. C'est un gros enjeu pour le Lot pour le maintien de l'élevage ovin avec d'abord les attaques à répétition de chiens errants, mais surtout depuis l'arrivée du loup.

La journée a lieu sur deux fermes qui accueillent des chiens de protection, ce qui permet de l'observer et de mieux comprendre les conséquences de son arrivée sur l'organisation de la ferme.

Contacts

Adear du Lot

- Aurore Péguin, *Référente communication*, adearlot@orange.fr, 05 65 34 08 37
- Catarina Pereira De Carvalho, *Animatrice formation*, formation-adearlot@orange.fr, 07.86.81.56.50

Confédération paysanne du Lot

- Sarah Delcroix, *Animatrice syndicale*, conf.paysanne.lot@gmail.com, 06.19.12.95.01
- Adeline Garric, *Membre du comité Loup et paysanne*, 06 85 18 84 43

L'ADEAR du Lot

ADEAR et Confédération paysanne

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural a été créée dans le Lot il y a une vingtaine d'années par des paysannes et des paysans soucieux de développer une agriculture durable. L'ADEAR travaille au développement de l'Agriculture paysanne, par l'accompagnement à l'installation, à la transmission des fermes et par la formation technique des paysans.

Elle est adossée à la Confédération paysanne en devenant son outil de développement sur le terrain pour rendre concrètes les valeurs de l'Agriculture paysanne.

La Confédération paysanne du Lot est un syndicat agricole qui défend un modèle d'agriculture paysanne, pour des paysannes et paysans nombreux dans des campagnes vivantes.

- ADEAR du Lot : <https://www.agriculturepaysanne.org/adear-du-lot>
- Confédération paysanne du Lot : <https://lot.confederationpaysanne.fr/>

L'agriculture paysanne

L'agriculture paysanne propose à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyennes et les citoyens à rendre le milieu rural vivant et à préserver un cadre de vie apprécié par toutes et tous.

Les formations de l'ADEAR du Lot

Les formations de l'ADEAR de Lot sont à destination des agriculteurs et agricultrices, en cours d'installation ou installé.e.s, et de toutes personnes curieuses des thématiques abordées. Une trentaine de formations courtes (de 1 à 4 jours) sont proposées dans l'année. Les formations sont financées à 100% par le fonds de formation VIVEA destiné aux personnes installées en agriculture.

L'ADEAR souhaite rendre accessible ses formations à toutes et tous. Si vous n'êtes pas agriculteur·ice et ne pouvez pas être financé·e par VIVEA, une participation à la cagnotte formation est mise en place, contactez l'ADEAR pour plus d'informations.

En savoir plus : <https://www.agriculturepaysanne.org/formation-46>

Chien de protection et prédation

Les enjeux de la formation en quelques mots

Les troupeaux de brebis sont emblématiques de notre territoire. Le maintien de cet élevage est menacé depuis quelques années par des attaques de chiens errants à répétition mais aussi par l'arrivée du loup. La mise en place de chiens de protection de troupeau va devenir de plus en plus courante dans le Lot. Si le chien de protection est efficace contre les attaques, il soulève aussi des inquiétudes à la fois chez les éleveurs et éleveuses comme chez les habitants. C'est pourquoi ces journées de sensibilisation sont importantes pour mieux appréhender ce que veut dire accueillir un chien de protection sur sa ferme : comprendre le fonctionnement du chien, sa relation avec le troupeau, les autres chiens, mais aussi avec l'éleveur ou l'éleveuse et les promeneurs.

À savoir | Le programme Pastoraloup débute dans le Lot : <https://www.ferus.fr/benevolat/pastoraloup-lot>
Ils proposent des formations à destination des personnes qui pourront se rendre disponibles pour effectuer des nuits de surveillance.

La prédation des troupeaux

Avec une population de loups qui double tous les cinq ans, 55 départements sont concernés aujourd'hui par des attaques et plus de 1 100 loups estimés en 2022 avec 12 000 victimes par an. On peut s'attendre à ce que l'ensemble des départements soient malheureusement concernés par des attaques de loups dans les dix années à venir.

Si les pertes directes sont visibles suite aux attaques de chiens errants et de loups, les pertes indirectes pour l'éleveur sont également nombreuses : avortements, les brebis ne viennent pas en chaleur, problèmes de lactation et retard de croissance des agneaux...

Pour maintenir l'élevage en plein air, il est indispensable de mettre en place les solutions préconisées mais aussi de créer un rapport de force avec le loup car les chiffres le montrent : la protection ne sera pas suffisante.

Ressources

- Vidéo « **Les loups et nous** » de Mathieu Eisinger avec des images d'Anthony Foussard et de Mathieu Eisinger : <https://www.youtube.com/watch?v=6e8L6i1DWVY>
- Dossier joint 8 pages de la Confédération paysanne « Loups et élevages : faire face à la prédation »
- Positionnement de la conf' : https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=54
- **Témoignages :**
 - « Un chien de protection c'est 2 ans de formation. Il est super contre les chiens errants ! Il faut beaucoup de temps pour mettre en place une protection efficace contre le loup avec deux chiens adaptés à son troupeau ! » Franck, éleveur de brebis à Montcuq
 - « Apprendre à vivre avec »

Nicolas est éleveur ovin depuis 13 ans sur le causse de Saint-Martin Labouval, il élève 100 mères en plein air et a un grand bâtiment pour les mises-bas et la traite. Il valorise très bien sa production fromagère en vente directe. Ces fromages sont d'ailleurs délicieux et ont beaucoup de succès. Cet été, le loup a quelque peu perturbé son travail. En effet, la plupart des élevages ovins autour de sa ferme ont subi des prédateurs : il se dit qu'environ 80 brebis auraient été tuées. Un seul loup en serait l'auteur. Cette situation a généré du stress. Nicolas a, dans un premier temps, rentré ses animaux dans la bergerie, le temps que la situation se calme, puis a parqué son troupeau avec ses trois ânes et son cheval. Ceux-ci chassent chiens et loups. Cette période de l'été intense où chaque brebis en pleine lactation représente un certain chiffre d'affaire est cruciale. Une attaque sur un petit troupeau comme celui de Nicolas pourrait être dramatique et les indemnités en cas d'attaque ne prennent pas en compte la perte de production laitière. Cela impacterait également le renouvellement de son troupeau sur deux, voire trois ans. Conscient d'avoir un travail en relation avec le vivant et le monde sauvage, Nicolas cohabite déjà avec chevreuils et sangliers et le loup vient en effet complexifier son activité car il peut tuer ou stresser ses bêtes. Mais il est conscient qu'il va falloir apprendre à vivre avec. La solution de pouvoir être informé de la venue du loup sur le secteur par le traçage GPS de l'individu ou de la meute semble intéressante car il pourra réagir avant la prédation. Il vient également de demander une subvention de 14 000 € (3 700 € pour du matériel de clôture 15km et une aide pour le gardiennage pendant les 9 mois de pâture, le tout est subventionné à 80%). D'après Nicolas, l'arrivée du loup modifiera les pratiques des éleveuses et des éleveurs. Il va falloir du temps, mais il ne semble pas fermé à une évolution de son travail si celle-ci ne lui coûte pas trop de temps, d'argent ou de stress. À nous de trouver des solutions en ce sens car chacun doit trouver sa place.

Anne-Laure Sentenac, Membre du comité départemental (*Extrait (p.3) du journal de la Confédération paysanne du Lot, fév. 2024*)

■ LOUP : TROUVER UN NOUVEL ÉQUILIBRE

Ce printemps et cet été, le loup a refait son apparition dans notre département. Les secteurs des vallées du Lot et du Célé ont été particulièrement touchés pendant les mois de mai, juin et juillet, notamment Gréalou, Saint-Chels, Sauliac-sur-Célé. Mais il a également réapparu le long du corridor qu'est la Dordogne, avec des attaques répertoriées à Saint Sozy, Loubressac et plus récemment à Saint-Jean-Lagineste.

À la Confédération paysanne, nous le répétons depuis longtemps : le retour du loup sur notre territoire est inéluctable. Depuis plusieurs années, la pression est telle dans les Alpes que beaucoup de loups dispersent, c'est à dire qu'ils quittent leur zone « d'origine » et partent pour trouver d'autres environnements propices à leur installation.

Aujourd'hui nous devons sortir des débats stériles autour de la question « pour ou contre le loup ». Nous devons faire un pas de côté et aborder cette question du prédateur autrement, en nous appuyant sur l'expérience des éleveuses et éleveurs des Alpes du Sud qui depuis trente ans apprennent à cohabiter avec lui.

L'anticipation est donc primordiale pour se préparer à la protection des troupeaux car elle demande du temps (formation des éleveuses et des éleveurs, acquisition et mise en place de chiens de protection) et elle doit aller de pair avec le recrutement de louvetiers sur les fronts de colonisation afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette anticipation le ministère de l'Agriculture doit mobiliser tous les moyens nécessaires pour protéger l'élevage.

La Confédération paysanne demande donc :

- L'anticipation de la protection des troupeaux à l'échelle nationale.
- Le financement de la protection des troupeaux pour les éleveuses et les éleveurs bovins volontaires.
- Un financement à 100% des mesures de protection.
- Le déploiement de la louveterie et de brigades OFB sur tous les départements afin de réaliser des tirs ciblés.

Témoignage : Apprendre à vivre avec

Nicolas est éleveur ovin depuis 13 ans sur la causse de Saint-Martin Labouval, il élève 100 mères en plein air et a un grand bâtiment pour les mises-bas et la traite. Il valorise très bien sa production fromagère en vente directe. Ces fromages sont d'ailleurs délicieux et ont beaucoup de succès.

Cet été, le loup a quelque peu perturbé son travail. En effet, la plupart des élevages ovins autour de sa ferme ont subi des prédateurs : il se dit qu'environ 80 brebis auraient été tuées. Un seul loup en serait l'auteur. Cette situation a généré du stress. Nicolas a, dans un premier temps, rentré ses animaux dans la bergerie, le temps que la situation se calme, puis a parqué son troupeau avec ses trois ânes et son cheval. Ceux-ci chassent chiens et loups. Cette période de l'été intense où chaque brebis en pleine lactation représente un certain chiffre d'affaire est cruciale. Une attaque sur un petit troupeau comme celui de Nicolas pourrait être dramatique et les indemnités en cas d'attaque ne prennent pas en compte la perte de production laitière. Cela impacterait également le renouvellement de son troupeau sur deux, voire trois ans. Conscient

Aujourd'hui dans notre département, voici les différentes aides auxquelles les éleveurs et éleveuses ovins et caprins peuvent prétendre :



Carte délimitant les cercles pour 2025 (Arrêté Préfectoral n°E-2024-340)

⇒ Sur les communes en « cerce 2 » (en jaune) sont financés les chiens de protection et les clôtures électrifiées à 80 %, les études de vulnérabilité et l'accompagnement technique à 100%

⇒ Sur le reste des communes, en « cerce 3 » (en vert), sont financés les chiens de protection à 80 % et l'accompagnement technique à 100%

Ces aides sont accessibles aujourd'hui à l'ensemble des éleveuses et éleveurs, que leurs troupeaux aient subi ou non des attaques.

Pour rappel : en cas de prédation (animaux blessés ou tués, consommations fraîches), quelques règles sont à respecter pour pouvoir bénéficier d'une éventuelle indemnisation si le loup n'est pas écarté comme responsable. Appelez 06 61 65 73 81 et laissez un message (nom, prénom, téléphone, adresse et lieu de la prédation, nombre d'animaux concernés). Dans la mesure du possible, n'enlevez ou ne déplacez pas les cadavres, protégez-les et relevez les numéros d'identification.

En cas de doute ... appelez nous!

Alexis Esteulle
Co-porte-parole

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Loups et élevages : faire face à la prédation.
<https://urlr.me/qehHn4> ou flashez ce code
- Vidéo Les loups et nous.
<https://urlr.me/u3BApR> ou flashez ce code



d'avoir un travail en relation avec le vivant et le monde sauvage, Nicolas cohabite déjà avec chevreuils et sangliers et le loup vient en effet complexifier son activité car il peut tuer ou stresser ses bêtes. Mais il est conscient qu'il va falloir apprendre à vivre avec.

La solution de pouvoir être informé de la venue du loup sur le secteur par le traçage GPS de l'individu ou de la meute semble intéressante car il pourra réagir avant la prédation. Il vient également de demander une subvention de 14 000 € (3 700 € pour du matériel de clôture 15km et une aide pour le gardiennage pendant les 9 mois de pâture, le tout est subventionné à 80%).

D'après Nicolas, l'arrivée du loup modifiera les pratiques des éleveuses et des éleveurs. Il va falloir du temps, mais il ne semble pas fermé à une évolution de son travail si celle-ci ne lui coûte pas trop de temps, d'argent ou de stress. À nous de trouver des solutions en ce sens car chacun doit trouver sa place.

Anne-Laure Sentenac
Membre du comité départemental

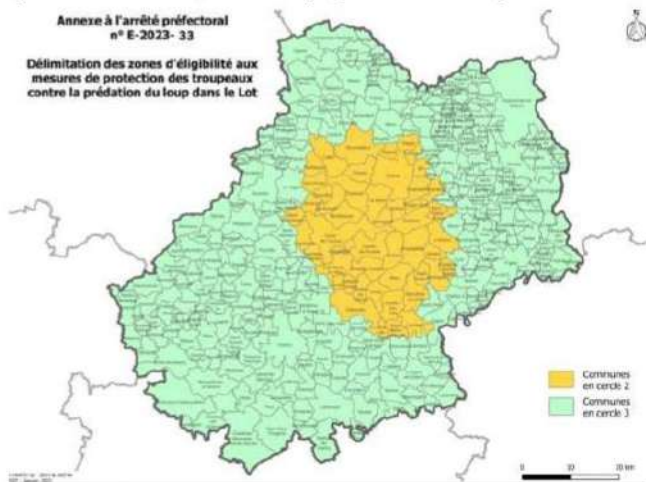
>> LOUPS ET ELEVAGES : ANTICIPER ET PROTEGER

Avec la présence d'une louve dans le Lot de l'hiver 2021 à août 2023, les éleveurs.euses se sont trouvés au pied du mur. L'arrivée de l'animal a ébranlé nos campagnes par manque d'anticipation des moyens de protection de nos troupeaux. Même si l'animal a été abattu en août 2023, nous nous devons d'anticiper le retour des loups sur notre territoire. Il nous faut faire face à la prédation avec tous les moyens mis à notre disposition et nous battre pour obtenir plus. C'est pourquoi la Conf' du Lot a organisé le 06 décembre 2023 une réunion d'information pour ses adhérents-entes, afin de dresser un bilan et d'échanger sur l'anticipation, les moyens de protections, l'évolution et la dispersion des loups sur le territoire national.

SE SAISIR DES AIDES POUR SE FORMER, S'ÉQUIPER, ET FAIRE ÉVOLUER SES PRATIQUES

Les aides existantes, définies dans l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2024, dépendant des communes.

- Sur la zone centrale du département du Lot (classée en « cercle 2 », en jaune sur la carte) sont financés : les chiens de protection et les clôtures électrifiées à 80 %) les études de vulnérabilité d'un élevage à la prédation et l'accompagnement technique à 100 %.
- Sur le reste des communes du département du Lot (classées en « cercle 3 », en vert sur la carte) sont financés : les chiens de protection à 80 %) et l'accompagnement technique à 100%.



⇒ Les aides ne concernent pas seulement les éleveurs.euses ayant déjà subi un dommage, mais tous les éleveurs.euses, ovins et/ou caprins, des zones définies (sous réserve de conditions de statut, nombre d'animaux, etc ...).

La Confédération Paysanne nationale travaille régulièrement au sein de la commission « prédateurs », qui rassemble des éleveurs.euses confrontés à la prédation depuis 30 ans et celles et ceux nouvellement concernés sur les fronts de colonisation. La Conf' siège au groupe national Loup pour faire reconnaître les difficultés et faire évoluer les dispositifs liés à la présence des grands prédateurs.

POUR UN PLAN LOUP BEAUCOUP PLUS AMBITIEUX

Le Plan Loup 2024-2029 manque fortement d'ambition pour permettre aux éleveurs.euses de faire face convenablement à la prédation et la Confédération paysanne demande :

- La mise en place d'un réseau d'information en temps réel sur les suspicions d'attaques, couplé à un système d'alerte lorsqu'une attaque se produit à moins de 10km.
- La mise à disposition systématique des mesures d'urgences (filets, poste électrique, main d'œuvre, effaroucheurs)
- La prise en charge des éleveurs.euses par un accompagnement humain
- L'application du cercle 3 à l'ensemble des départements pour anticiper l'arrivée des loups
- La création d'un statut du chien de protection pour sécuriser les pratiques des éleveurs.euses et bergers-ères.
- La généralisation des dispositifs de bergers pour les fermes prédatées.
- La prise en charge de la protection des troupeaux bovins pour les éleveurs.euses volontaires.
- Que les prélèvements de loups soient effectués en fonction des dégâts aux troupeaux. L'objectif des prélèvements doit être la baisse de la prédation, pas un tableau de chasse.
- Une indemnisation plus juste des pertes indirectes des troupeaux ayant fait l'objet d'une prédation.

Se former est indispensable aujourd'hui pour faire face à la prédation. N'hésitez pas vous rapprocher de nous afin d'obtenir plus d'informations.

Adeline Garric, polyculture-polyélevage à Aynac
Membre du Comité départemental

POUR ALLER PLUS LOIN : Loups et élevages : faire face à la prédation : https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/8%20pages%20louns%20et%20%20C3%A9levages%20FINAL.pdf

Infographie de l'INRAE d'après les données de l'OFB
Extrait de l'[article](#) sur [inrae.fr](#)
Loup et élevage : bilan de 27 ans de coexistence,
09 avril 2020

Loup et élevage en plein air

Les chiffres clés

Sources : OFB Le loup en France ⁽¹⁾ & DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Mission loup ⁽²⁾

En France, le loup gagne du terrain

530

Loups estimés
en sortie d'hiver 2018-19
(Intervalle de prédiction : 477-576)

**Taux de
reproduction**

Environ
20 % / an



Présence dans
42
des 96 départements
français (métropole)

97

zones de présence
permanente dont 80 où
les loups sont en meutes
en 2019

Et fait de plus en plus de victimes dans les élevages de plein air...

12 515

animaux retrouvés tués ou
mortellement blessés en 2019 :
ovins, bovins, caprins, équins...



augmentation constante
du nombre de victimes :
+ 1 000 / an
depuis 11 ans



Environ **2 500**
animaux disparus
chaque année suite
aux attaques

Malgré des moyens de protection largement adoptés

4 258

chiens de protection
financés aux éleveurs en 2019



2 722

éleveurs ont signé un
contrat de protection en 2019
contre 874 en 2010

90 %

des attaques réussies s'opèrent
chez des éleveurs ayant signé
un contrat de protection puis mis
en oeuvre les moyens préconisés



(1) : <http://www.loupfrance.fr>

(2) : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/mission-loup-r1323.html>